



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural



*Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta du Fleuve
Sénégal et des Vallées du Fleuve Sénégal et de la Falémé*

SAED

DIRECTION AUTONOME DE LA MAINTENANCE
DES INFRASTRUCTURES HYDROAGRIQUES (DAM)

LES COMITES D'USAGERS DE L'EAU
(CU)





PRESENTATION DES COMITES D'USAGERS



- I - Création des Comités d'Usagers (CU) ;
- II - Champs d'intervention des CU ;
- III - Composition et Instances des Comités ;
- IV - Fonctionnement et Attributions ;
- V - CU de la Vallée et Ensembles d'adduction et de drainage.



I – Création des Comités d'Usagers (CU)



La création des CU découle de l'**arrêté interministériel** N°10661 du **09/07/2013** (abrogeant et remplaçant l'Arrêté interministériel N° 004076/MAE du 19/06/2003) **portant création** du Fonds de Maintenance des Adducteurs et Emissaires de drainage dans le delta et la vallée du fleuve Sénégal et qui institue la mise en place des Comités d'Usagers de l'eau.

(arrêté signé par les Ministres de l'Economie et des Finances, de l'Agriculture/Équipement Rural et de l'Hydraulique)

L'arrêté indique en son article 7 que des comités d'usagers sont constitués au niveau de chaque ensemble d'adducteurs ou d'émissaires de drainage.

NB : ce Fonds de Maintenance est alimenté par les contributions de l'Etat et la redevance perçue auprès des usagers.



II – Champ d'intervention des CU



Le champ d'intervention est délimité par l'**arrêté interministériel** N° 14111 du **30/08/2013** (abrogeant et remplaçant l'Arrêté interministériel N° 003559/MAE du 30/05/2003) **portant découpage** du Fonds de Maintenance des Adducteurs et Emissaires de drainage dans le delta et la vallée du fleuve Sénégal (en son **article 1**).

(arrêté signé par les Ministres de l'Agriculture/Équipement Rural et de l'Hydraulique)



II – Champ d'intervention des CU (suite)



Article 1 : (arrêté interministériel N° 14111 du 30/08/2013 portant découpage du FOMAED)

Il dit en substance que le Fonds de Maintenance des Adducteurs et Émissaires de Drainage est **découpé en 07 Ensembles** (ens. d'adduction et de drainage) :

- le système adducteur Gorom-Lampsar,
- les émissaires de drainage du Delta,
- l'adducteur Ancienne Tahouey,
- l'adducteur Ngallenka Amont,
- l'émissaire de drainage Namardé
- l'adducteur Dioulol,
- l'adducteur Diamel.

NB : pour chacun de ces Ensembles, il est créé un Comité d'Usagers qui y exerce ses prérogatives.



III – Composition et Instances des CU



Composition des CU

Le comité d'usagers est composé des usagers agricoles raccordés sur les aménagements structurants, les entreprises prélevant ou rejetant l'eau à des fins non agricoles et les conseillers locaux des zones concernées.

Le CU a pour instances un Comité Directeur (CD), un Bureau et quatre Commissions techniques.

Instances des CU

Le Comité Directeur (CD) : faisant office de conseil d'administration, il est constitué par les représentants des différentes zones, les présidents de commissions et les représentants des CL concernées par l'Ensemble (adducteur ou émissaire de drainage).

Le Bureau : organe dirigeant du CU, il est composé d'un Président assisté d'un secrétaire général et d'un trésorier. Il peut être renforcé par un vice-président, un secrétaire général adjoint et trésorier adjoint.



III – Composition et Instances des CU (suite)



Les commissions techniques : elles sont au nombre de 04 à savoir,

- la commission Travaux ;
- la commission Facturation ;
- la commission Recouvrement ;
- la commission Affaires administratives.

Délégations	TABLEAU RECAPITULATIF DU NOMBRE DE MEMBRES DES INSTANCES		
	Dénomination	Nbre mbres CD	Nbre mbres Bureau
Dagana	CU de l'adducteur Gorom-Lampsar (R)	20	6
	CU de l'émissaire Delta (R)	15	3
	CU de l'adducteur Ancienne Tahouey (C)	7	3
Podor	CU de l'adducteur Ngalenka Amont (R)	12	3
	CU de l'émissaire Namardé (R)	15	3
Matam	CU de l'adducteur Dioulol (C)	12	3
	CU de l'adducteur Diamel (C)	13	6



IV – Fonctionnement et Attributions des CU



Fonctionnement

Les comités d'usagers sont organisés sous forme d'Association et fonctionnent selon les modalités définies par leur statut et règlement intérieur, autour des instances mises en place (comité directeur, bureau, commissions techniques..).

Ils ont pour principales missions de suivre la gestion du FOMAED par la SAED, de formuler toutes suggestions quant à la maintenance des aménagements structurants concernés et d'appuyer au recouvrement optimal de la redevance.



IV – Fonctionnement et Attributions des CU (suite)



Attribution des CU

- ☞ Participer à l'inventaire des besoins en maintenance et donner un avis sur les programmes annuels et pluriannuels de maintenance ;
- ☞ Participer avec voix consultative aux travaux de la commission des marchés de la SAED relatifs aux travaux de maintenance d'un structurant les concernant ;
- ☞ Participer au suivi, contrôle et à la réception des travaux ;
- ☞ Saisir les autorités de tutelle (SAED) pour le compte des usagers en cas d'insuffisance du service fourni ;



IV – Fonctionnement et Attributions des CU (suite)



- ☞ Donner pour chaque campagne un avis sur l'inventaire des surfaces assujetties à la redevance FOMAED, pour les besoins de la facturation ;
- ☞ Suivre et appuyer les actions de la SAED en matière de recouvrement des redevances et proposer au besoin des mesures concernant ce recouvrement ;
- ☞ Proposer aux collectivités locales, en relation avec la SAED, de lancer des procédures de désaffectation des terres en cas de violation des règles ou de procéder à la saisie sur les ressources des usagers défaillants ;



V-① Les Comités d'Usagers de la Vallée du Fleuve Sénégal



- ① Le comité d'usagers du système adducteur Gorom-Lampsar,
- ② Le comité d'usagers des émissaires de drainage du Delta,
- ③ Le comité d'usagers de l'adducteur Ancienne Tahouey,
- ④ Le comité d'usagers de l'adducteur Ngallenka Amont,
- ⑤ Le comité d'usagers de l'émissaire de drainage Namardé,
- ⑥ Le comité d'usagers de l'adducteur Diamel,
- ⑦ Le comité d'usagers de l'adducteur Dioulol.



V-② Détail des ensembles d'adduction et de drainage

Ensembles d'adduction (05)

- **Système Gorom Lampsar** : Gorom/Lampsar (111km), Kassack (20 km), Diawel (5 km), Chenal Socas (16km) ; 152 km [Délégation de Dagana]
- **Ancienne Tahouey** (20 km) ; [Délégation de Dagana]
- **Ngallenka** (35 km) ; [Délégation de Podor]
- **Dioulol** (5 km) ; [Délégation de Matam]
- **Diamel** (5 km) ; [Délégation de Matam]

Ensembles de drainage (02)

- **Emissaires de drainage du Delta** :Emissaire Delta (16 km), Noar (35 km), Krankaye (20 km), Mbeurbeuf (4 km), Natchié (19 km), Ndiaël (20 km), Savoigne E (2 km) ; 116km [Délégation de Dagana]
- **Système Namardé** : Namardé (10 km), Wali Diala (6 km), Mayal (7 km) ; -23km- [Délégation de Podor]



Merci de votre attention

